



ARRÊTÉ N° 2023/008
Portant composition de la Commission
Administrative Paritaire (CAP)
de catégorie C

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/035 du 10 novembre 2020 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics aux CAP par catégorie,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2022/060 du 9 décembre 2022 portant désignation d'un représentant à la CAP C,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Membres Titulaires :

- Monsieur Edouard RENAUD, Maire de Moncontour, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, Président de la CAP,
- Monsieur Dominique CHAINE, Maire de Thuré,
- Madame Josette COLAS, Maire de Saint-Gaudent,
- Monsieur Patrice FRANCOIS, Maire de Mazeuil,
- Madame Evelyne GOURDEAU, Adjointe au Maire des Trois-Moutiers,
- Madame Gisèle JEAN, Maire de Queaux,
- Monsieur Frédéric LEONET, Maire de Celle-L'Evescault,
- Madame Nathalie SAVIGNY, Adjointe au Maire des Roches-Prémarie-Andillé.

Membres Suppléants :

- Madame Annette SAVIN, Maire de Cissé,
- Madame Odile LANDREAU, Maire de Cenon-sur-Vienne,
- Madame Bénédicte FILLATRE, Adjointe au Maire de Civray,
- Monsieur Yannick FUZEAU, Adjoint au Maire de Mazeuil,
- Monsieur Bernard SONNEVILLE-COUBE, Adjoint au Maire des Trois-Moutiers,
- Monsieur Jean-Luc MADEJ, Maire de Lussac-les-Châteaux,
- Madame Marjorie DELTETE, Adjointe au Maire de Celle-L'Evescault,
- Madame Michèle BOUTILLET, Maire de La Villedieu-du-Clain.

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023008-AR
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :

- Madame Elisabeth CARNEIRO-MOUTHINO, Commune de Naintré
- Monsieur Pierre LEFORT, Eaux-de-Vienne-SIVEER,
- Madame Nathalie BELAEN, Commune de Buxerolles,
- Monsieur Olivier GENEST, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Monsieur David REYNAUD, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Monsieur Nicolas VRIGNAUD, SDIS de la Vienne,
- Madame Muriel RACAULT, Commune de Thuré,
- Madame Josette BLAIN, Commune de Charroux.

Membres Suppléants :

- Monsieur Jean-Raymond LAWRENCE, Commune de Dissay,
- Madame Virginie DAULT, Commune de Naintré,
- Madame Carmen PEROCHES, Commune de Saint-Martin-la-Pallu,
- Monsieur Pascal TOUZALIN, Commune de Naintré,
- Madame Laurence MENANTEAU, CCAS de Nouaillé-Maupertuis,
- Monsieur Martial REBEYRAT, Commune d'Usson-du-Poitou,
- Madame Céline MARSAULT FAURE, Commune de Valence-en-Poitou,
- Monsieur Jean OSSONG AMBARA, Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- affichée,
- notifiée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 24 janvier 2023,

Le Président



Edouard RENAUD

L'AUTORITE TERRITORIALE :

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : _____

Signatures

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023008-AR

Reçu le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023